



**Fédération Autonome de la
Fonction Publique Territoriale**

Communiqué de presse

CSFPT DU 6 JUILLET 2016, UNE PLÉNIÈRE SPORTIVE !

Neuf heures de débats, 12 projets de textes à l'ordre du jour, la présentation du rapport « **Demain, la Fonction publique territoriale** », 43 amendements déposés par la **FA-FPT** ... la séance du 6 juillet fut une séance marathon !

Livre Blanc : l'expression du dialogue social à son plus haut niveau !

En présence de Madame la Ministre de la Fonction publique, **la FA-FPT a soutenu sans aucune réserve le rapport présenté par Monsieur Philippe Laurent, Président du CSFPT, « Demain, la Fonction publique territoriale ».**

Chargée de la co-animation du comité de pilotage qui a coordonné les travaux de ce rapport, **la FA-FPT** a rappelé les 5 points forts de sa contribution :

- 1- La Fonction publique de carrière, clé de voûte du parcours professionnel**
- 2- Le statut : des droits pour les agents, des garanties pour les usagers**
- 3- La prise en compte de la pénibilité, ou comment placer l'être humain au cœur de la réflexion sur la gestion des personnels**
- 4- La protection sociale complémentaire : un enjeu de santé publique**
- 5- Les Outre-mer méritent bien une égalité réelle.**

Agents de maîtrise : premier hors jeu du gouvernement sur « PPCR » !

Alors que jusqu'à présent le gouvernement avait réalisé un parcours sans faute sur la mise en œuvre de l'accord « PPCR » en décidant de maintenir les agents et agents de maîtrise en catégorie C tout en revalorisant leurs grilles indiciaires qui viennent percuter celles de la catégorie B, **le gouvernement n'applique pas les dispositions de « PPCR » !**

La **FA-FPT**, qui revendique le classement en catégorie B de ce cadre d'emplois, a rappelé les termes de l'accord « PPCR » :

« La nécessaire restauration des grilles indiciaires : une attention particulière sera portée aux écarts de rémunération entre les catégories ... »

« Cette réforme permettra notamment d'augmenter les écarts de traitement indiciaire entre les catégories C, B et A ... ».

Toutes les organisations syndicales du CSFPT se retrouvent sur cette position, à l'exception notable de la CFDT qui, en souhaitant maintenir la maîtrise en C, y compris pour la filière sapeurs-pompiers professionnels et police municipale, marque contre son camp et semble jouer dans la même équipe que le gouvernement !

Cadre d'emplois des médecins et pharmaciens de sapeurs-pompiers professionnels (SPP)

La **FA-FPT** a réaffirmé son exigence quant à la reconnaissance pleine et entière de cette filière dans la Fonction publique territoriale, reconnaissance entravée aujourd'hui par la prééminence d'instances corporatistes ou de lobbies associatifs.

Au cours de cette séance, nous avons déposé des amendements visant à mettre en concordance les appellations de grades entre les SPP et les médecins territoriaux. Une autre série d'amendements **visait à placer le CNFPT comme organisme référent** pour l'organisation des concours sur titres, en lieu et place du ministère de l'Intérieur.

Bien que refusés par le gouvernement, tous ces amendements ont recueilli un avis favorable du CSFPT, y compris au travers du soutien du collège des employeurs !

Les lignes sont en train de bouger ... les SPP seront bientôt des fonctionnaires territoriaux à part entière !

À 19H15, la délégation de la **FA-FPT** était la seule équipe encore au complet sur la ligne d'arrivée ...

Autonome, solidaire, progressiste, à la **FA-FPT, un autre syndicalisme est possible !**

Contacts presse :

Docteur André Guéneq, Expert SPP et santé, sécurité au travail : 06.52.77.47.06

Jacky Cariou, Expert SPP, temps de travail et droit européen : 06.40.64.71.73

Pascal Kessler, Titulaire CSFPT : 06.81.01.38.51

Bruno Collignon, Titulaire CSFPT : 06.51.88.09.65